

Convocation du 13 avril 2011

Affichage du 03 mai 2011

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2011**

=====

L'An Deux Mil Onze, le vingt huit avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

Présents : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, DUREL Claude, TRIPEY Franck, MAUGER Martine, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

Absents excusés : MM. UNDREINER Brigitte, GUILLERME Pascal.

Secrétaire : MR. BELHOMME Jérôme.

L'Assemblée approuve le procès verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2011.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 (N°04/2011)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe comme suit les taux applicables aux trois taxes directes locales pour l'année 2011 :

. Taxe d'Habitation	15,12 %
. Taxe Foncier Bâti	25,42 %
. Taxe Foncier Non Bâti	27,59 %

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (N°05/2011)

Afin de réajuster les crédits prévus lors du vote du Budget Communal Exercice 2011 pour l'encaissement des contributions directes 2011, d'une part ; et d'autre part pour la dépense inhérente à la création du site Internet de la Mairie ;

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu de passer des écritures budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise les opérations suivantes sur le Budget Communal de l'Exercice 2011 :

<u>Virements de crédits :</u>		
Article 7311	+ 1.189,00 €
Article 74834		- 129,00 €
Article 74835		- 200,00 €
Article 61522	+ 860,00 €
Article 61522	- 425,00 €
Article 023	+ 425,00 €
<u>Ouverture de crédits :</u>		
Article 205 op. 10 Inter	+ 425,00 €
Article 021	+ 425,00 €

-

ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2011 (N°06/2011)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions mentionnées ci-après, au titre de l'année 2011, à savoir :

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	50,00 €
Amicale du personnel Territorial de la Hague	326,00 €
Association Cœur et Cancer Cherbourg	50,00 €
Association Parents Élèves Sainte croix Hague	150,00 €
Association « Les Primevères » Beaumont Hague	40,00 €
Centre de Loisirs sans hébergement Ste Croix/Branville	3.500,00 €
Club 2000 Ste Croix Hague – Branville Hague	150,00 €
Comité des Fêtes Branville Hague (dont 600 € pour voyage si réalisé)	1.200,00 €
Entraide Sociale du 3e âge Beaumont Hague	280,00 €
Foyer Socio-Educatif Collège le Hague Dick Beaumont hague	100,00 €
Groupe d'Entraide aux Handicapés Physiques de la Hague	50,00 €
Hague Vacances Loisirs (H.V.L.)	1.000,00 €
Majorettes de Tonneville	50,00 €
Pointe Hague Handball Beaumont Hague	50,00 €
Société de chasse « La Biale » Ste Croix/Branville	80,00 €
Téléthon Promesse Don	40,00 €

- Précise que ces dépenses seront prélevées à l'article 6574 du Budget Communal Exercice 2011.

MISE EN PLACE DE TROIS HORLOGES ASTRONOMIQUES(N°07/2011)

En vue de réduire la consommation d'énergie sur le réseau d'éclairage public, l'Assemblée souhaite mettre en place trois horloges astronomiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - Approuve le devis présenté par Inéo Réseaux Nord Ouest Agence Snec Tourlaville, concernant la fourniture et la pose de trois horloges astronomiques pour un montant de 1.508,75 € T.T.C. ;

- Précise que cette dépense sera imputée à l'article 21753 du Budget Communal 2011 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE (N°08/2011)

Considérant l'augmentation de la population de ces dernières années sur le territoire de la Commune ;

Considérant les besoins administratifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis lors de sa séance en date du 12 avril 2011 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'augmenter de 02 heures la durée hebdomadaire de travail du poste permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe ; portant ainsi ce poste de 05 H / 35 H à 07 H / 35 H ;

- Dit que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2011 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

. La cérémonie de la Fête des Mères se déroulera le 29 mai prochain à 11 heures à la salle de convivialité.

. Une barrière sera mise en place en bas de l'escalier accédant au terrain de boules.

Le Maire,
René LEMERCIER.